

Liste des groupes de travail intersessions  
créés à la 26 session du Comité pour les plantes

|  |   |
|--|---|
| Taxons produisant du bois d'agar ( <i>Aquilaria</i> spp. et <i>Gyrinops</i> spp.)..... | 2 |
| <i>Boswellia</i> ( <i>Boswellia</i> spp.).....   | 3 |
| Identification des bois et autres produits du bois.....                                | 4 |
| Espèces d'arbres néotropicales .....   | 5 |
| Commerce des plantes médicinales et aromatiques .....                                  | 6 |

## Taxons produisant du bois d'agar (*Aquilaria* spp. et *Gyrinops* spp.)

### **Composition: (14 membres et Parties; 3 observateurs)**

Présidence : représentante de l'Asie (Mme Zeng) ;

Parties : Allemagne, Autriche, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Malaisie, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Thaïlande, Union européenne ; et

OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation internationale des bois tropicaux, Fonds mondial pour la nature.

### **Mandat:**

En tenant compte du document PC26 Doc. 27 et son annexe :

- a) conformément au paragraphe b) de la décision 19.239, formuler des recommandations concernant le glossaire sur le bois d'agar, en tenant compte des informations pertinentes ;
- b) conformément au paragraphe a) de la décision 19.239, examiner les éventuelles révisions à apporter à la résolution Conf. 16.10, *Application de la Convention aux taxons produisant du bois d'agar*, en tenant compte des autres résolutions pertinentes, notamment la résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP18), *Application de la Convention aux espèces d'arbres*, et la résolution Conf. 11.11 (Rev. CoP18), *Réglementation du commerce des plantes*, selon qu'il convient ;
- c) examiner en outre les recommandations consécutives concernant le paragraphe 3 b) iv de la résolution Conf. 13.7 (Rev. CoP17) *Contrôle du commerce des spécimens constituant des objets personnels ou à usage domestique*, le cas échéant ; et
- d) présenter ses recommandations à la 27e session du Comité pour les plantes (PC27).

## Boswellia (*Boswellia* spp.)

### Composition: (11 membres et Parties; 7 observateurs)

- Présidence : représentante de l'Europe (Mme Smyth) ;
- Membres : représentant de l'Afrique (M. Balama), représentante de l'Asie (Mme Zeng) ;
- Parties : Allemagne, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, Oman, République de Corée, Suisse, Union européenne;
- OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) ; American Herbal Products Association ; Forest Trends, Industria Derivati Naturali ; Royal Botanical Gardens Edinburgh, TRAFFIC, World Wide Fund for Nature.

### Mandat:

- a) conformément à la décision 19.242, paragraphe a), et compte tenu des informations figurant dans le document PC26 Doc. 28.2, déterminer quelles réunions ou autres occasions pourraient permettre de collaborer ou de partager des informations relatives au prélèvement et à la gestion des espèces de *Boswellia*, et envisager de proposer des projets de décisions concernant une éventuelle réunion que le Secrétariat organiserait sous réserve d'un financement et qui se tiendrait avec les États des aires de répartition ;
- b) conformément à la décision 19.242, paragraphe b), examiner le document PC26 Doc. 28.1 et ses annexes et faire des recommandations afin d'étayer de possibles propositions d'inscription d'espèces de *Boswellia*, y compris l'examen d'annotations appropriées conformes aux orientations figurant dans la résolution Conf. 11.21 (Rev. CoP19), *Utilisation des annotations dans les Annexes I et II*.
- c) présente ses recommandations au Comité à sa 27<sup>e</sup> réunion.

## Identification des bois et autres produits du bois

### **Composition: (23 membres et Parties; 9 observateurs)**

- Président : Canada;
- Membres : représentant suppléant de l'Asie (M. Chong), représentant de l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et des Caraïbes (M. Belteton Chacon), représentant de l'Amérique du Nord (M. Boles) ;
- Parties : Cameroun, Canada, Chili, Chine, République démocratique du Congo, Union européenne, Allemagne, Inde, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Mali, Mexique, République de Corée, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique ;
- OIG et ONG : Organisation internationale des bois tropicaux ; Association technique internationale des bois tropicaux ; ForestBased Solutions ; Forest Trends, International Wood Products Association ; Species Survival Network ; TRAFFIC ; World Resources Institute ; World Wide Fund for Nature.

### **Mandat:**

Discuter et de convenir d'une marche à suivre pour la mise en œuvre des paragraphes a) à h) de la décision 19.147, et notamment d'examiner l'annexe 2 du document PC26 Doc. 20 et de lui faire rapport.

# Espèces d'arbres néotropicales<sup>1</sup>

## Composition: (12 membres et Parties; 8 observateurs)

Présidence : représentant de l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et des Caraïbes (M. Belteton Chacon) ;

Parties : Allemagne, Belgique, Chili, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Panama, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Union européenne ; et

OIG et ONG : Organisation internationale des bois tropicaux, Centre de droit international de l'environnement, Forest Trends, Entente internationale des maîtres luthiers et archetiers d'art, IPCI France Europe, Species Survival Network, TRAFFIC, Fonds mondial pour la nature.

## Mandat:

Examiner les recommandations figurant dans le document PC26 Com.7 et de rédiger des recommandations pour le Comité pour les plantes à sa 27e session.

---

<sup>1</sup> Le Comité pour les plantes a demandé au Secrétariat de publier une notification pour inviter les Parties à exprimer leur intérêt à rejoindre le groupe de travail intersessions, notant que tous les États de l'aire de répartition des espèces d'arbres néotropicales ont été invités à être membres du groupe de travail. Voir la notification aux Parties no [2023/083](#) du 17 juillet 2023.

## Commerce des plantes médicinales et aromatiques

### Composition: (20 membres et Parties; 6 observateurs)

Présidence : représentante de l'Europe (Mme Moser) ;

Membres : représentante de l'Asie (Mme Zeng), représentant de l'Amérique du Nord (M. Boles) ;

Parties : Allemagne, Autriche, Canada, Chine, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Madagascar, Malaisie, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Thaïlande, Togo, Union européenne, Zimbabwe ; et

OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union internationale pour la conservation de la nature, American Herbal Products Association, Forest Trends, TRAFFIC, Fonds mondial pour la nature.

### Mandat:

- a) conformément au paragraphe b) de la Décision 19.263 prendre en considération les informations figurant dans le document PC25 Doc. 30 et son addendum, le document d'information CoP18 Inf. 11 ; le document PC26 Doc. 34 / AC32 Doc. 41, et d'autres informations pertinentes ;
- b) examiner le paragraphe 6 du document PC26 Doc. 34 / AC32 Doc. 41, les observations sur ces documents figurant à l'annexe 2 du document PC26 Com. 5, et tout autre rapport émanant du Secrétariat en application de la Décision 19.261 qui pourrait venir éclairer l'examen ;
- c) rédiger une nouvelle résolution sur les produits à base de plantes médicinales et aromatiques ; et
- d) rendre compte de ses conclusions au Comité pour les plantes.